

savoir saisir si l'on veut réaliser un abaissement général des tarifs mondiaux, il nous faudra un homme qui ait ce principe ancré dans l'âme et qui ait eu l'expérience voulue pour négocier en ce sens, si nous ne voulons pas que l'occasion nous échappe une fois de plus.

Je me souviens que l'un des quatorze points du président Wilson portait sur l'abaissement des tarifs douaniers. Et nous savons ce qui arriva après la conférence de paix de la dernière guerre. A moins que tous les pays du monde n'envoient de nouveau à la prochaine conférence de la paix des hommes ayant foi dans le principe de l'abolissement des barrières tarifaires et sachant comment l'appliquer, les espoirs du monde seront une fois de plus frustrés à cet égard.

Ceci m'amène à une question qui se pose à l'esprit de bien des membres des forces armées. Quelle sera leur situation économique à leur retour à la vie civile? On est généralement d'accord au sujet des blessés et de ceux dont ils sont les soutiens. Tout le monde s'accorde à dire qu'ils ne doivent pas souffrir de désavantage parce qu'ils ont servi leur patrie. Mais quel sera le sort de l'homme ou de la femme qui reviennent en santé et espèrent leur rétablissement au pays? Chacun sait que les membres de nos forces armées s'inquiètent vivement de leur avenir quand la paix sera revenue. Ils se préoccupent d'un rétablissement fondé sur la faculté de subvenir eux-mêmes à leurs besoins. Je constate qu'il y a des membres de nos forces armées qui ignorent lamentablement les mesures que le Parlement a déjà prises en vue de pourvoir à leurs besoins après la guerre.

On a pris les arrangements voulus pour que les hommes discutent ces problèmes avec les officiers et les aumôniers militaires. Je suis en contact avec le personnel du quartier général d'une brigade préposée à l'instruction militaire et les aumôniers me déclarent qu'on ne les a pas renseignés sur les projets que le Gouvernement a déjà effectivement mis à exécution. On me dit qu'en Angleterre les mesures prises par la Grande-Bretagne ont fait l'objet de discussions. Au Canada, cependant, on ignore à peu près tout au sujet des mesures que prend le Gouvernement et pour cette raison on a l'impression que ces mesures sont inexistantes.

Or, voici ce qui a été écrit dans une publication américaine bien connue, au sujet de ce que nous avons accompli jusqu'ici :

Toutefois, un système, qui est probablement le plus généreux, le plus précis et le plus éclairé encore adopté par l'une des Nations Unies, est actuellement en vigueur. Il s'agit de celui de notre voisin, le Canada. On y prend pour acquis que tout homme ou toute femme qui revient, invalide ou non, du champ de bataille, a droit

[M. Tucker.]

d'être l'objet d'une aide attentive et d'être guidé vers une situation stable où il pourra se suffire.

Je suis d'avis que l'on devrait faire connaître à tous les membres de nos forces armées les mesures prises par notre Parlement de façon que chacun d'eux puisse compter, à son retour dans la vie civile, pouvoir se créer une situation qui lui permette de se subvenir à lui-même. Je sais que ce sera une tâche formidable que de réintégrer dans la vie civile un million d'anciens combattants, hommes et femmes, de même que ceux qui ont quitté leur emploi pour aller travailler dans les usines de guerre. Il en est qui ont l'impression qu'aucun gouvernement ne pourra suffire à la tâche. A ce propos, je leur répons qu'un gouvernement qui a pu organiser un effort de guerre aussi gigantesque que le nôtre pourra certainement mener à bien une telle entreprise quand il n'aura plus à se préoccuper de la poursuite de la guerre. Qu'il veuille agir en ce sens, nous en avons la preuve, tout d'abord, dans tout ce qu'il a déjà accompli, ainsi qu'en fait foi le passage de la revue américaine que j'ai citée; en deuxième lieu, le discours du trône nous laisse présager une telle volonté d'agir.

A mon sens, les plus importants de ces projets sont ceux qui prévoient la création de trois nouveaux ministères, en particulier un ministère des Affaires des anciens combattants. Je félicite de tout cœur le Gouvernement d'avoir songé à la création d'un tel organisme. S'occuper des anciens combattants qui reviennent blessés ne constitue qu'un des aspects du problème de leur rétablissement. Ce qui importe avant tout, c'est de les réintégrer dans la vie civile afin qu'ils soient en mesure de gagner leur vie. C'est une excellente chose que de leur verser des gratifications pour leurs services à la guerre; les prestations de secours-chômage sont également excellentes et nécessaires, mais ce que l'homme ou la femme qui reviennent du front désirent avant tout, c'est de pouvoir gagner leur vie. Un ministère distinct devrait être en mesure de s'occuper de cette question beaucoup mieux que si elle relevait de plusieurs ministères à la fois. La loi sur les terres destinées aux anciens combattants devrait être appliquée de façon à faire disparaître les difficultés qui ont suivi la mise à exécution de la loi d'établissement de soldats. La mesure visant à aider les anciens combattants à s'établir dans les affaires, de même que celle qui pourvoira à la construction ou à l'amélioration de leur maison, seront vues d'un très bon œil, surtout quand les intéressés apprendront ce que notre pays se propose d'accomplir à leur égard.

La réadaptation de nos usines du pied de guerre au pied de paix, après le conflit, constituera une tâche formidable. Il importe à deux